

Le 6 mars 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-082**

Agriculture

Ferme des Millets  
597 Chemin des Millets  
Commune de Ouches

Contrat de prêt à usage  
du 8 mars 2023 au 31 janvier 2026 inclus  
avec l'association  
« Couveuse Régionale AURA »  
pour le testeur Julien ALBERT

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider en qualité de prêteur, ou accepter, en qualité d'emprunteur, de conclure des contrats de prêts relatifs à des biens immobiliers et mobiliers, quelle que soit la durée du prêt ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Eric PEYRON subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de la « Ferme des Millets » située 597 Chemin des Millets sur la commune de Ouches comprenant des bâtiments, des terrains et du matériel agricole ;

Considérant que l'association « Couveuse Régionale AURA » compétente pour porter et gérer un espace test agricole sur le Roannais a sollicité Roannais Agglomération, en janvier 2023, pour gérer l'espace test agricole à la Ferme des Millets à Ouches ;

Considérant qu'un contrat de prêt à usage est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation d'une partie de la « Ferme des Millets » à Ouches, avec l'association « Couveuse Régionale AURA » ;

Certifié exécutoire	<b>13 MARS 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>09 MARS 2023</b>
Publié	<b>13 MARS 2023</b>

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de prêt à usage avec l'association « Couveuse Régionale AURA », ayant son siège 9 rue sous les Augustins 63000 Clermont-Ferrand ;
- De dire que ce prêt à usage concerne l'occupation d'une partie de la Ferme des Millets, située 597 Chemin des Millets sur la commune de Ouches, comprenant les terrains cadastrés section AP n° 5 (partie) et n° 10 (partie), pour une surface totale de 50 a 00 ca, des bâtiments à usage agricole (à titre partagé), des équipements agricoles et autres biens (dont certains à titre partagé) ;
- De dire que le prêt à usage est accordé à compter du 8 mars 2023 jusqu'au 31 janvier 2026 inclus ;
- De préciser que cette occupation est consentie exclusivement pour du test agricole (production de maraîchage) en agriculture biologique ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre gratuit et que les charges réelles de fonctionnement seront refacturées à l'emprunteur.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation

**Éric PEYRON**

Vice-président délégué au patrimoine et à la voirie

